
Règlement du Jeu «Grand jeu de Noël LDLC !»

Article 1 : Société organisatrice

La société LDLC.com, SA à directoire, au capital de 1.034.527,32 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 403 554 181, dont le siège social est situé au 18 chemin des Cuers, à Dardilly (69570), organise sur sa page Fan Facebook et sur son site internet, un jeu gratuit (ci-après désigné par « Jeu »), intitulé «Grand jeu de Noël LDLC !!»

Cette opération est soumise exclusivement au présent règlement (ci-après le « Règlement »).

Article 2 : Acceptation

La participation au Jeu implique de la part des joueurs l'acceptation sans aucune réserve du Règlement et du principe du Jeu. La participation est personnelle et nominative. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

Article 3 : Nature de l'opération

Le Jeu se déroule **du mercredi 27/11/2013 à 14h au mardi 24/12 à 10h**. Le Jeu est accessible à tout détenteur d'un compte Facebook et toute personne ayant accès par voie électronique au site LDLC sur www.ldlc.com et permet à tout participant de gagner les lots décrit à l'article 5 du présent Règlement. La simple participation au Jeu n'entraîne pas automatiquement un gain pour le participant, elle est distincte de toute commande de biens. Les gains décrits ci-dessous ne sont pas certains, leur attribution dépend de la participation du joueur et du hasard. Le Jeu est accessible aux adresses suivantes : <https://www.facebook.com/LDLC.com> et <http://www.ldlc.com/grand-jeu-concours-25.html> et <http://www.twitter.com/ldlc/>

Article 4 : Modalités de participation

La participation à cette opération est ouverte à **toutes personnes physiques majeures** résidentes en **France, DOM-TOM, Belgique, Luxembourg ou Suisse**, disposant du matériel et d'une liaison permettant un accès à Internet.

La participation s'effectue exclusivement par voie électronique sur le site internet dédié visés à l'article 5.1 du présent Règlement.

Sont exclus de la participation au Jeu, le personnel de la société organisatrice, les associés de la société organisatrice, les conjoints, ascendants, descendants directs des membres du personnel et des associés de la société organisatrice.

La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants, dans le respect de la vie privée des participants.

Les inscriptions débuteront dès le 27/11/2013 à 14h.

Article 5 : Principe de fonctionnement du Jeu et Gain

5.1 - Principe de fonctionnement du Jeu

Pour pouvoir participer au tirage au sort, l'internaute devra remplir l'ensemble des conditions suivantes :

Dans l'hypothèse où la participation s'effectue sur le site Facebook, il est nécessaire de :

- Etre détenteur d'un compte personnel Facebook
- Utiliser son pseudo et mot de passe pour accéder à son compte personnel
- Devenir « fan » de la page Facebook LDLC accessible sur <http://www.facebook.com/LDLC.com>
- Remplir correctement le bulletin de participation au Jeu sur la page Facebook LDLC.com en choisissant le lot pour lequel la participation est validée
- Valider sa participation

Dans l'hypothèse où la participation s'effectue sur le site LDLC.com, il est nécessaire de :

- Se rendre à l'adresse Internet <http://www.ldlc.com/grand-jeu-concours-25.html>
- Remplir correctement le bulletin de participation au Jeu
- Valider sa participation

Dans l'hypothèse où la participation s'effectue via Twitter, il est nécessaire de :

- Etre détenteur d'un compte personnel Twitter
- Utiliser son pseudo et mot de passe pour accéder à son compte personnel
- Suivre le compte Twitter [@LDLC](https://twitter.com/LDLC)
- Retweeter le message suivant :
<https://twitter.com/LDLC/status/405683343842242560>

La participation est possible sur les trois canaux, ce qui permet de tripler vos chances lors du tirage au sort.

Une seule inscription suffit pour toute la durée du jeu.

5.2 Description des lots mis en jeu et tirages au sort :

Les tirages au sort se dérouleront du **Dimanche 1/12/2013 au 25/12/2013 à 10h00**. Ils seront effectués de façon aléatoire par une application informatique développée par la société organisatrice. Les tirages au sort s'effectueront sur l'ensemble des inscriptions sur Facebook, LDLC.com et Twitter. Le résultat du tirage au sort ne pourra faire l'objet d'aucune contestation. Le prénom, l'initiale du nom (sauf pour le grand gagnant afin de préserver l'anonymat) et la ville du gagnant seront annoncés sur la page fan Facebook de LDLC, Google+ et Twitter.

Le gagnant autorise ainsi LDLC à utiliser son prénom, l'initiale de son nom et la ville dans le cadre de la publication du résultat du tirage au sort sans que cela lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot. Il sera contacté sous 48 heures par e-mail une fois le tirage effectué ou par message sur Twitter.

26 tirages au sort détermineront les 26 gagnants :

- ***Tous les jours du dimanche 1^{er} décembre au mardi 24 décembre 2013 à 10h00 : ces 24 annonces détermineront 1 gagnant par jour***

Ces tirages au sort détermineront 24 gagnants. Les 24 lots seront attribués dans l'ordre indiqué ci-dessous aux 24 gagnants. Les attributions des dotations ne pourront faire l'objet d'aucune contestation ou d'échange.

Les 24 tirages au sort s'effectueront sur l'ensemble des inscrits 24 à 72h avant la date de l'annonce,

la publication du résultat peut être programmée à l'avance. Les personnes tirées font toujours parti des tirages au sort à venir sans avoir à se réinscrire.

Les 24 lots seront attribués dans l'ordre suivant aux 24 gagnants des 24 premiers tirages au sort :

- Lot N°1 (1/12/2013) : 1 [Cooler Master Storm Sirius](#) d'une valeur de 109,95€ TTC*
- Lot N°2 (2/12/2013) : 1 [JBL Pulse](#) d'une valeur de 199€ TTC*
- Lot N°3 (3/12/2013) : 1 [D-Link DCS-5222L](#) d'une valeur de 218,90€ TTC*
- Lot N°4 (4/12/2013) : 1 [Pioneer DEH-X9600BT](#) d'une valeur de 219,99€ TTC*
- Lot N°5 (5/12/2013) : 1 [Focal Spirit Classic](#) d'une valeur de 299€ TTC*
- Lot N°6 (6/12/2013) : 1 [Parrot AR-Drone 2](#) d'une valeur de 299,99€ TTC*
- Lot N°7 (7/12/2013) : 1 [Denon CEOL Piccolo N5](#) d'une valeur de 349,99€ TTC*
- Lot N°8 (8/12/2013) : 1 [Mad Catz STRIKE 5](#) d'une valeur de 189,90€ TTC* + 1 [Mad Catz MMO 7 Matte](#) d'une valeur de 99,90€ TTC
- Lot N°9 (9/12/2013) : 1 [Samsung SSD 840 Pro 512 Go](#) d'une valeur de 429€95 TTC*
- Lot N°10 (10/12/2013) : 1 [GoPro HERO 3+ Black Edition](#) d'une valeur de 449€ TTC*
- Lot N°11 (11/12/2013) : 1 [Synology DiskStation DS214](#) d'une valeur de 259,95€ TTC* + 2 [WD Red Desktop 2 To](#) d'une valeur unitaire de 97,65€ TTC
- Lot N°12 (12/12/2013) : 1 [Asus GTX780-DC2OC-3GD5](#) d'une valeur de 489,95€ TTC*
- Lot N°13 (13/12/2013) : 1 [Yamaha YHT-499](#) d'une valeur de 499,90€ TTC*
- Lot N°14 (14/12/2013) : 1 [Samsung Galaxy S4 GT-i9505 16 Go](#) d'une valeur de 519,90€ TTC*
- Lot N°15 (16/12/2013) : 1 [Cabasse Stream 1](#) d'une valeur de 599€ TTC*
- Lot N°16 (17/12/2013) : 1 [Apple iPad Retina Wifi 32 Go](#) d'une valeur de 619€ TTC*
- Lot N°17 (18/12/2013) : 1 [Canon EOS700D + EF-S 18-55 mm](#) d'une valeur de 649,89€ TTC*
- Lot N°18 (19/12/2013) : 1 [ViewSonic PJD7820HD + PGD250](#) d'une valeur de 699€ TTC*
- Lot N°19 (20/12/2013) : 1 [Samsung Galaxy Note 3 GT-N9005 32 Go](#) d'une valeur de 719€ TTC*
- Lot N°20 (21/12/2013) : 1 [ASUS 27 pouces LED PA279Q](#) d'une valeur de 829€ TTC*
- Lot N°21 (15/12/2013) : 1 [Sony Playstation 4](#) d'une valeur totale 429,99€ TTC* + 1 [Sony DualShock 4](#) d'une valeur de 59,99€ TTC + 1 [Sony PlayStation Camera](#) d'une valeur de 59,99€ + 1 [Sony Livecards 3 mois](#) d'une valeur de 19,99€ TTC + 1 jeu [Call Of Duty](#) d'une valeur de 69,99€ TTC + 1 jeu [FIFA 14](#) d'une valeur de 69,99€ TTC + 1 jeu [Assassin's Creed IV](#) d'une valeur de 69,99€ + 1 jeu [Battledield 4](#) d'une valeur de 69,99€ TTC
- Lot N°22 (22/12/2013) : 1 [LG 55LA640S](#) d'une valeur totale de 999,99 TTC*
- Lot N°23 (23/12/2013) : 1 [LDLC Saturne MB2-i7-8-H10S2-H7](#) d'une valeur de 1479,95€ TTC*
- Lot N°24 (24/12/2013) : 1 [PC LDLC PC7 Comète](#) d'une valeur de 1299€ TTC* + 1 [ASUS 27 pouces LED 3D VG278HR](#) d'une valeur de 517€ TTC + 1 [Logitech G700s](#) d'une valeur de 92€ TTC + 1 [Corsair Vengeance K70](#) d'une valeur de 139,95€ TTC + 1 [Razer Chimaera 5.1](#) d'une valeur de 189,90€ TTC + 1 [Creative GigaWorks T3](#) d'une valeur de 174,90€ TTC + 1 [Func FSeries XLarge F10s](#) d'une valeur de 34,90€ TTC

**Tarifs et équipement en date du 20/11/2012*

- **Le mercredi 25 décembre 2013 10h00**

Ce tirage au sort se basera sur l'ensemble des inscrits du 27 novembre au 24/12/2013 à 10h00.

Ce tirage déterminera 1 grand gagnant et 1 gagnant. Le grand gagnant remportera le « traîneau High Tech » complet, composé des 24 lots mis en jeu. Le gagnant remportera un bon d'achat LDLC de 1000 euros valable sur le site www.ldlc.com pour une durée de 3 mois.

Annonces des gagnants

Du 1er au 25 décembre, un gagnant sera annoncé chaque jour à 10h00 sur les réseaux sociaux LDLC (Facebook, Google+, Twitter) ainsi que le lot qu'il remporte.

Les gagnants autorisent LDLC à utiliser leur prénom, l'initiale de leur nom et leur ville dans le cadre des publications des résultats des tirages au sort sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son lot.

Les gagnants seront contactés par e-mail sous 15 jours une fois le tirage effectué.

5.3 Délais et modalités de réception du lot

Les gagnants seront contactés par e-mail une fois le tirage au sort effectué ou par message direct sur Twitter.

Une fois l'opération de vérification d'identité exécutée, le gain sera envoyé à l'adresse postale qui sera fourni par le gagnant lors de cette prise de contact.

En cas de non-réception du lot, et à défaut de réclamation par le bénéficiaire, le prix non réclamé par son bénéficiaire sera conservé à sa disposition pendant 1 mois. Passé ce délai, il sera remis à un autre participant également désigné par tirage au sort. Le gain ne pourra être échangé contre de l'argent. En cas d'indisponibilité du lot gagné, celui-ci pourra être remplacé par un lot similaire ou de qualité supérieure ou un bon d'achat, à la libre appréciation de la société organisatrice.

Article 6 : Réclamations

A peine de forclusion, le cachet de la poste faisant foi, toutes les réclamations, notamment celles relatives au tirage, au résultat et à la remise ou la réception du lot, est à adresser à la société organisatrice dans les 45 jours suivants la date de fin de jeu. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot valablement gagné.

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler l'opération si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de la société organisatrice et sa page Facebook.

La société organisatrice se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elle, ou son éventuel prestataire d'hébergement, ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La société organisatrice ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du ou des site(s) et/ou du Jeu pour un navigateur donné. La société organisatrice ne garantit pas que les sites et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la société organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider

et/ou d'annuler la session de Jeu au cours de laquelle le dit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait. La société organisatrice ne pourra être tenue responsable, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenait pas, pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, etc.) ou lui arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc.).

La société organisatrice ne pourrait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu.

La société organisatrice ne saurait encourir aucune responsabilité contractuelle ou légale au titre des opérations relatives au transfert électronique du lot.

Article 8 : Respects des règles

Chaque joueur s'engage à participer loyalement et dans le respect des règles du Règlement et des droits des autres joueurs, à la présente opération. Toute attitude déloyale ou frauduleuse entraînera la résiliation de la participation et la perte du gain. Votre participation et le lot gagné seront annulés dans les cas suivants : Inscription incomplète, Indications fausses, erronées ou inexactes sur votre compte Facebook, Non-respect du Règlement, Participation multiple à travers LDLC.com ou la page Facebook, Fraude de quelle que nature que ce soit relative au Jeu.

Afin d'éviter les fraudes propres à ce type de Jeu, la société organisatrice informe le gagnant que l'éventuel lot gagné à l'occasion de la présente opération ne pourra être envoyé qu'à l'adresse électronique indiquée par celui-ci lors de la prise de contact de la Société Organisatrice via le compte Facebook ou le site de LDLC.com. De plus, LDLC.com se réserve la faculté de demander un justificatif d'identité indiquant vos nom et prénoms.

Toute tentative par un participant ou par toute autre personne, d'endommager volontairement un site web constitue une atteinte à la réglementation civile ou pénale et la société organisatrice se réserve le droit de poursuivre tous agissements de cette nature. La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le Règlement ou aurait tenté de le faire. La société organisatrice pourra annuler le jeu en cas de fraude, notamment informatique.

Article 9 : Dépôt du règlement

Le Règlement est consultable dans son intégralité depuis la page du jeu concours sur <https://www.facebook.com/LDLC.com> et <http://www.ldlc.com/grand-jeu-concours-25.html>

Une copie de ce Règlement est adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. La demande s'effectue auprès de la société organisatrice : LDLC.com Service Marketing ; 18 Chemin des Cuers 69570 DARDILLY. Les frais postaux seront remboursés au tarif lent en vigueur en France, sur simple demande formulée dans le courrier de demande de règlement. Une seule demande de copie et de remboursement sera prise en compte par participant. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ce Règlement, toute modification fera l'objet d'un avenant consultable sur le site internet et la page Facebook de LDLC.com.

Article 10: Loi «Informatique et Libertés» - données nominatives

Conformément à la Loi dite « Informatique et Libertés », du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à

caractère personnel), les informations demandées sont obligatoires et nécessaires au Service Marketing de LDLC.com pour la prise en compte de la participation et la distribution du lot au gagnant.

Tout participant au Jeu dispose, en application des articles 38 et 40 de ladite Loi, d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à LDLC.COM Service Marketing 18, Chemin des Cuers, 69570 DARDILLY, en indiquant vos noms, prénoms et adresse.

L'identité du gagnant ne sera pas utilisée à des fins de prospection commerciale, sauf accord express préalable de celui-ci.

La Société organisatrice ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait de l'utilisation des données collectées par Facebook.

Article 11 : Litiges

La loi applicable au présent règlement est la loi française sauf dispositions impératives nationales et étrangères contraire et plus favorables aux consommateurs. Si l'une des clauses du présent règlement est déclarée nulle ou illégale par une décision de justice définitive, les autres dispositions du présent règlement resteront applicables et effectives.